Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt / Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture

cerfa
N° 10385 ★ 10

Déclaration de surfaces pour l'année 2009
FICHE RÉCAPITULATIVE

Nom - Prénom _____

Numéro Pacage | | | | | | | | | |

Commune du siège de l'exploitation _____

Code Insee | | | | | |

SURFACES DÉCLARÉES EN **HECTARES** ET **ARES**

Nom de la commune	Surfaces pour lesquelles vous demandez le bénéfice des aides couplées, **sauf le gel**, codées A(1)																	Fruits et légumes transformés (2)	Surfaces codées G (1)	Surfaces fourragères codées F (1)	Autres surfaces codées N (1)	SURFACE TOTALE
	Céréales		Blé dur	Maïs grain doux semence		Maïs ensilage		Semences	Protéagineux		Soja		Colza et tournesol	Lin et chanvre	Tabac, houblon, riz	Fruits à coque	Pommes de terre féculières					
	Sec	Irrigué		Sec	Irrigué	Sec	Irrigué		Sec	Irrigué	Sec	Irrigué										
TOTAL																						

(1) Le code A est utilisé pour les surfaces pour lesquelles vous demandez une aide couplée à la production sauf le gel, le code G pour les surfaces en gel, le code F pour les surfaces fourragères, et le code N pour les autres surfaces ne faisant pas l'objet d'une demande d'aide.
(2) Tomates, prunes d'Ente, pêches pavie, poires Williams ou Rocha destinées à la transformation.

Le 1er exemplaire est destiné à la DDAF/DDEA, le 2e est à conserver par le demandeur.

IMPRIMERIE NATIONALE – AUP-FOR08-005-004 – Décembre 2008 – 0 800605 3